



Je vais me marier avec un algerien (mariage franco algerien)

Par **sasa93**, le **20/07/2008 à 17:05**

bonjour j ai lu vos question et vos reponse / MAIS A VRAI DIRE je ne suis pas plus eclairai : je compte me marier cette année avec un algerie(qui vi sur le sol algerien) et moi je suis suis francaise (d'origine algerienne) je ne sais vraiment pas comment mi prendre pour commencer les demarche faut il que je me mari ici (mon mari et commercan et vien en france) ou faut il que je me mari sur le sol algerien ? SI JE ME MARI EN france mon mariage sera t il legaliser ? POUVEZ VOUS M AIDEZ SVP MERCI ET FELICITATION A TOUS CE QUI ON PEUT SORTIR DE TOUS CE CALVER 5PAPIER CONSULAT.....

Par **jeetendra**, le **20/07/2008 à 18:17**

bonsoir, si vous vous mariez ici en France il sera obligé après de repartir en algérie pour obtenir un visa long séjour et revenir, le mieux faire le nécessaire la bas pour le mariage, puis transcription de l'acte de mariage à nantes, c'est un peu long mais mieux, après à vous de voir, cordialement

Par **mymisouris**, le **05/08/2008 à 10:27**

coucou...rnet bien moi je ne suis pas d'accord!!!rnbien au contraire si ton homme vien en france car il est commercant c'est un plus pour toi!!!rnje te conseille d'aller te marier en mairie francaise et il fera une demande de carte de sejour!rnaucune raison pour que ce soit refuser

etant donné s'il est en situation reguliere peut importe la nature du visa qu'il a!!!rnvoili
voilou!!!rnbon courage a toi et tiens moi au courant sur tes demarches!!!